

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2011 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 12 avril 2011

Date d'affichage : 26 avril 2011

L'an deux mille onze, le lundi dix huit avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MOYER, Premier Adjoint au maire de MONTOIRE.

Etaient présents :

M. MOYER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoint, M. MICHEL., Conseiller municipal délégué, Mme BALOURDET, M. BARROIS, Mmes HALLIER, LEBARROIS, Mlle PITAT (à partir de 21 h 37), MM. ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, Mme BONHOMME.

Etaient absents : M. ROGER, Mmes COSNIER, GERARD-GERBRON, LAMOTTE, M. FROMION (excusés), MM. ROULLIER, SAUVAL, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Pouvoirs : M. ROGER à M. MOYER, Mme COSNIER à M. MICHEL, Mme LAMOTTE à Mme HALLIER, M. FROMION à Mme BONHOMME.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU.

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Guy Moyer demande si le procès-verbal de la séance du 28 mars 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

Le PV est adopté à l'unanimité

2°) - DECISIONS DU MAIRE

Le président de séance fait savoir qu'en vertu des délégations dont il dispose, le maire, ou par délégation les adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 - Délivrance à Mme Paulette GUILLONEAU-BRETON d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille GUILLONEAU (166 €).

2.2 Délivrance à M. et Christine CLOEREC-BENEVAULT d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille CLOEREC (253 €).

2.3 - Délivrance à M. et Gérard CLEMENT-DROBECQ d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent à leur profit (291 €).

2.4 - La commune de Montoire-sur-le-Loir passera avec la société BRULÉ SAS Travaux publics - ZA du Coutier 72400 CHERRE un marché à procédure adaptée portant sur la réalisation de travaux de terrassement de deux nouveaux boulo-dromes.

Le montant total du marché, s'élève à la somme de **28 180,40 € HT** (33 703,76 € TTC).

Il en est pris acte

3°) - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT MSA

Guy Moyer annonce qu'à l'image de la convention que nous avons avec la CAF, la MSA Berry Touraine propose la mise en place d'une convention d'objectifs et de financement qui définirait les modalités de participation de l'établissement aux prestations de service de la structure.

Il suggère d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2011, dont la validité est d'un an mais renouvelable par tacite reconduction.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - ADHESION DE LA VILLE DE MONTOIRE A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le premier adjoint apporte l'information selon laquelle cette association a pour objectif de fédérer les personnels des collectivités territoriales, afin de développer leur compétence en matière d'achat public en particulier, en leur fournissant différents moyens dont des bibliothèques de documents utilisables pour les consultations (cahiers des charges, ...) et en assurant à leur profit une veille juridique.

Il propose qu'il soit décidé que Montoire adhère à cette association nationale.

A titre d'information la cotisation annuelle s'élève à la somme de 80 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget en tant que de besoin.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - INTERCOMMUNALITE – SIERAVL – ADHESION DE SEPT COMMUNES AU SYNDICAT

Le président de séance annonce que le comité syndical lors de sa séance du 22 février 2011 a approuvé l'adhésion des communes de Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, Selommès, Villemardy, Villiersfaux et Villetrun au sein du SIERAVL, à effet à la date de l'arrêté préfectoral validant l'adhésion.

Il est demandé à chaque collectivité adhérente de se prononcer à son tour sur ces adhésions.

Marie-Thérèse Balourdet demande ce que c'est.

Joël Sassier lui apporte la précision : le syndicat du Loir s'occupe de ce qui concerne l'entretien de cette rivière, également du piégeage des ragondins ...

Pierre Vasseur demande ce qu'il convient de faire rapport aux berges.

Joël Sassier rappelle que c'est l'affaire des propriétaires

Guy Moyer évoque le problème de branchages au pont. Certains riverains sont intervenus pour entretenir leurs bords de Loir. Joël Sassier ajoute que le SIERAVL peut intervenir pour leur compte et refacture ensuite.

Sylvie Verrier cite le cas d'un jardin non entretenu en bord du Loir sur les Roches.

Joël Sassier répond qu'il faut prévenir le SIERAVL et le mettre en rapport avec la mairie des Roches.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - INTERCOMMUNALITE – SIERAVL – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS DE VENDOME AU SEIN DU SYNDICAT

Dans le même esprit Guy Moyer fait savoir qu'au cours de la même séance, le comité syndical a entériné l'extension du périmètre de la Communauté du Pays de Vendôme au sein du SIERAVL aux communes de Azé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, Marcilly-en-Beauce, Rahart et La Ville-aux-Clercs, portant modification de l'article 1er des statuts du SIERAVL.

Il est également demandé à chaque collectivité adhérente de se prononcer à son tour sur cette modification.

Joël Sassier précise que cela s'inscrit dans l'esprit « Plan Loire grandeur nature » qui regroupe la Loire, le Loir et leurs affluents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - PATRIMOINE – BAIL PRECAIRE POUR UN BORD DE LOIR PARCELLES AA 278-279

Un bord de Loir - parcelles 278 et 279 d'une surface totale de 583 m² - dont la commune vient de se rendre propriétaire, est susceptible d'être exploité en jardin.

Il est proposé de donner à bail précaire l'unité foncière constituée par ces parcelles, pour un montant de 135,50 €/an à compter du 1^{er} mai 2011 à M. Jean-Luc DELEFLIE, domicilié 8 rue Ronsard à Montoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - PATRIMOINE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 312 SECTEUR DE LA GARE A RFF

Après plusieurs années de négociations (un premier projet datant de 2006), la Mairie est parvenue à un accord avec Réseau Ferré de France pour faire l'acquisition d'une parcelle lui appartenant en vue de réaliser le projet d'urbanisation qui tient à cœur à la municipalité.

L'acquisition de la parcelle AD 312 d'une surface de 23 384 m² devrait permettre une mixité sociale et de destinations puisqu'une partie de ce terrain devrait être destinée à l'implantation d'une résidence pour personnes âgées, une autre devrait voir se construire un hôtel, une autre encore de l'accession à la propriété, sur une dernière s'installerait une activité commerciale.

Guy Moyer propose l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 145 000 € hors taxes.

Toutefois, l'avis du service du domaine fait ressortir un prix moindre de 93 536 €.

Le Conseil Municipal doit donc motiver ce choix par différents arguments :

- le vendeur n'a pas accepté de consentir plus d'effort sur le prix et était prêt à geler le terrain,
- la commune a la volonté de faire aboutir ses projets d'urbanisation sur le secteur de la gare,
- la commune revendra les terrains nécessaires à l'implantation d'activités privées en tenant compte de ce prix d'acquisition.
- Enfin, un retour sur cet investissement sera rapide avec les différentes taxes qui seront générées par les nouvelles constructions liées au projet.

Le maire serait autorisé à signer l'acte à intervenir, acte auquel interviendrait en qualité de conseil de la Ville M^e Aubrun-Thimel, Notaire à Montoire.

Pierre Vasseur observe qu'on en a déjà discuté depuis longtemps

Joël Sassier évoque le fait que ce terrain ayant appartenu à l'État, c'est un peu le nôtre puisqu'on l'a déjà un peu payé. RFF a voulu aller trop loin dans les négociations sur le prix de vente du terrain ce n'est pas normal mais nous devons lancer l'opération qui est très simple en termes d'urbanisme.

À ce propos, il annonce une prochaine commission d'urbanisme devrait se tenir le 10 mai à 17 h 00 pour travailler sur le projet.

Il ajoute qu'un hôtel correspond à une vraie demande sur Montoire : sans restauration uniquement le petit déjeuner.

Pierre Vasseur demande quel style d'hôtel.

Il lui est répondu que des contacts ont été pris avec les chaînes « P'tit Dej-HOTEL » et « Marmotte » qui semblent intéressées mais ce n'est pas si simple de convaincre pour Montoire.

Guy Moyer souligne qu'un des freins était que le terrain ne nous appartenait pas.

Marie-Thérèse Balourdet constate que ce sera complémentaire par rapport à la résidence pour personnes âgées pour l'accueil des familles.

Sur un plan général Joël Sassier fait remarquer qu'il faut aller vers la Plaine de Fosse : il faut ouvrir l'urbanisation et ne pas gouverner « au bout de ses pompes... »

La moitié de Montoire n'est pas constructible du fait du PPRI. C'est de plus en plus restrictif (regardons la Vendée).

Le dialogue va s'engager dans la foulée avec les investisseurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - FINANCES – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2011

Le premier adjoint indique que l'état 1259 établi par l'administration qui nous donne les informations à caractère fiscal et permet de déterminer les taux de la fiscalité directe locale nous a été transmis.

Compte tenu de l'annonce qui a été faite lors du débat d'orientation budgétaire d'une augmentation des taux 2010 de l'ordre de 1,5 %, et sur proposition de la commission des finances, il suggère que ces taux soient arrêtés comme présentés ci-après.

Taxes	Bases	Taux communaux (ceux de 2010 + 1,5 %)	Produits
Taxe d'habitation	4 149 000 €	14,62%	606 584 €
Taxe sur le foncier bâti	3 612 000 €	23,50%	848 820 €
Taxe sur le foncier non bâti	93 400 €	49,72%	46 438 €
Total			1 501 842 €

Odile Bonhomme demande de combien ont augmenté les bases par rapport à 2010.

Il lui est annoncé que cela dépend des taxes, environ 4,5 % pour la taxe d'habitation.

Elle conclut que cela fait en tout + 6 %. M. Huppenoire précise que ce n'est pas la Mairie qui décide des bases.

La délibération est adoptée, O Bonhomme votant contre pour M. Fromion et elle-même et R. Simier s'abstenant.

10°) - FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le président de séance fait savoir que l'état 1259 TEOM - C, établi par l'administration qui nous donne les informations à caractère fiscal relatives à la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères et permet de déterminer le taux applicable. Voici ces informations et le taux qui devra être appliqué en 2011 compte tenu des sommes prévues à notre budget.

Produit attendu	312 750 €	Taux calculé = $\frac{312\,750 \times 100}{2\,925\,464} = 10,69061181\%$ arrondi à 10,69 %
Base 2011	2 925 464 €	
		Produit définitif = 2 925 464 € x 10,69 % = 312 732 €

Daniel Guibon observe qu'il y a aussi une augmentation pour les ordures ménagères.

Odile Bonhomme lui répond que le fonctionnement est différent, qu'il n'y a pas de base et qu'il n'y a aucune subvention de l'État.

Dany Huppenoire rappelle que l'on n'est pas décideur des bases et que cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur les taux de la fiscalité.

Romuald Simier demande de faire une campagne sur le tri sélectif au niveau du SICTOM.

Guy Moyer rappelle qu'il y a déjà le journal du tri diffusé en même temps que les magazines d'information de Montoire et signale que c'est surtout un problème de citoyenneté.

Daniel Guibon ajoute qu'il y a déjà beaucoup de fait autour de cette problématique.

La délibération est adoptée, R. Simier votant contre

11°) - URBANISME ET FINANCES – REMISE GRACIEUSE D'UNE PENALITE POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXES D'URBANISME PAR M. GAUTHIER

Guy Moyer signale que M. Jean-Bernard Gauthier a payé tardivement des taxes d'urbanisme pour une construction rue Aimé Césaire. (Celui-ci ne résidant pas sur place n'a pu prendre connaissance du courrier dans les délais).

Il est de ce fait assujetti au paiement de pénalités pour 49,61 € et sollicite la remise gracieuse de ces pénalités.

Il propose que la commune, qui a compétence en la matière, la lui accorde.

La délibération est adoptée, malgré cinq abstentions Sylvie Bourderieux, Daniel Guibon, Silvie Verrier, Pierre Vasseur et Romuald Simier.

12°) - FINANCES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Le président de séance explique qu'à la suite d'une erreur matérielle, il n'a pas été repris dans la délibération d'affectation des résultats 2010 la totalité des affectations nécessaires à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous sera demandé de bien vouloir modifier cette affectation comme suit :

- Affectation au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de 200 593,30 €
(besoins du financement du déficit d'investissement 128 653,30 € et des restes-à-réaliser 71 940,00 €)
- Maintien du reliquat au compte 002 : Excédent de fonctionnement de 569 917,58 €
- Maintien au compte 001 : Déficit d'investissement de 128 653,30 €.

Des écritures comptables devront prendre en compte ces modifications qui n'auront aucune incidence si ce n'est le respect de l'orthodoxie comptable.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13°) - FINANCES – SUBVENTIONS MODIFICATION SUR LES ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

Guy Moyer expose qu'à la suite d'une erreur matérielle, les subventions présentées au vote du conseil municipal ne correspondent pas à celles qui avaient été retenues par la commission ad hoc.

Il propose que l'assemblée modifie la liste des subventions en conséquence.

Dany Huppenoire précise que le document relatif à l'OMS remis lors de la précédente séance était exact mais que le tableau récapitulatif n'avait pas repris ces derniers éléments

La délibération est adoptée à l'unanimité

14°) - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le premier adjoint demande de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget (en particulier, ceux liés à la fiscalité et aux allocations compensatrices notifiées par les services de l'Etat).

La délibération est adoptée à l'unanimité

15°) - FINANCES – TARIFS

Le président de séance propose d'ajouter dans le tarif d'occupation des équipements sportifs, au même titre que nous avons le dojo et différents équipements sportifs, une ligne correspondant à la salle de l'étage de l'Espace Meschers. (Personnes morales autres que les associations montoiriennes : 7,62 €/l'heure).

Il ajoute, comme le confirme Dany Huppenoire, Que ce tarif s'aligne sur le tarif d'occupation des équipements sportifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16°) - INTERCOMMUNALITE – MOTION CONTRE UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ELARGIE A L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

Guy Moyer propose que, dans la mesure où le calendrier préfectoral, déjà serré, semble s'accélérer, l'assemblée délibère sur la motion suivante contre une communauté de communes composées des 107 communes de l'arrondissement de Vendôme.

Il pense que Montoire doit ouvrir la voie. On n'est pas contre le principe de la réforme. Dans trois mois, les communes devront avoir tranché sur la proposition. La commission départementale de coopération intercommunale se réunit jeudi prochain 21 avril.

Depuis trois ans il y a eu le rapport Ballardur les données se profilent maintenant. La future intercommunalité aurait eu dû être construite sur des projets communs. En réalité c'est un projet politique qui risque d'être proposé avec une communauté des 107 communes.

Il donne lecture du projet de motion qu'il souhaite soumettre au vote :

« La réforme des collectivités territoriales aura pour conséquence un très probable élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard dont Montoire est la ville centre.

Après consultation, le préfet restituera le fruit de ses travaux à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qu'il convoquera très prochainement.

L'une des hypothèses est un projet de communauté unique regroupant les 107 communes de l'arrondissement du Vendômois qui enlèverait toute proximité aux processus décisionnels.

Si telle devait être la proposition retenue, le conseil municipal s'y opposera et émettra une contre-proposition. »

Il rappelle que c'est un sujet qu'il connaît bien et qu'il est prêt à en parler

Romuald Simier demande ce qu'en pense le président de la communauté de communes du pays de Ronsard et si l'on a déjà contacté d'autres communautés de communes.

Guy Moyer indique que celle de la Braye dont la population est inférieure à 5000 habitants devra en rallier une autre.

Bernard Bonhomme et Serge Lepage ne semblent pas favorables à la formule des 107 communes.

Philippe Mercier a peu échangé sur ce projet.

Pierre Vasseur souligne que c'est grave car les élections cantonales ont eu lieu sur ce thème.

Plusieurs élus se manifestent en disant que Philippe Mercier n'a pas le courage de donner sa position.

Guy Moyer rappelle que dans trois ans on assistera à la naissance des conseillers territoriaux qui siégeront à la fois au conseil général et la région. Certains cantons disparaîtront.

Joël Sassier s'insurge : c'est une attaque de la démocratie, les préfet et sous-préfet ont été nommés avec ce projet. Ils sont à la solde du gouvernement, Le Président du conseil général Ministre de la Ville, dicte ce projet.

Il s'étonne qu'on fasse une motion aussi gentille

Katia Pitat rejoint l'assemblée à 21h37

Joël Sassier regrette que cela ait été proposé à notre insu et considère que c'est un papier de complaisance. Il n'est pas d'accord pour être aussi gentil...

Benoît Rousseau annonce que lui votera la motion.

Il observe qu'avec le projet d'une assemblée à 107 communes on aura de l'ordre de 150 délégués autour de la table.

Il évoque également sa préoccupation de voir s'éloigner le service public.

Les citoyens du canton ont voté pour : seront-ils contents si cela se fait ? C'est autre chose.

Joël Sassier confirme qu'il faut l'attaquer politiquement.

Odile bonhomme ne votera pas cette motion même si elle est contre la formule des 107 communes

Joël Sassier soutient que c'est déjà prêt.

Guy Moyer constate le poids qu'a eu Maurice Leroy sur les élus locaux.

Pierre Vasseur remarque que tous les maires sauf celui de Montoire, l'avaient suivi.

Guy Moyer revient sur le fait qu'on avait déjà parlé de cela depuis longtemps et qu'il avait souhaité que des rencontres s'organisent et cela avait toujours été retardé.

Il défend toujours le principe d'une proximité. Il a beaucoup de craintes pour les petites communes. On ne nous a pas préparés.

Le président du conseil général s'est contenté de distribuer la dotation de solidarité rurale qu'il a mise en place il y a deux ans.

Lui-même serait favorable à des maisons de services par micro-bassins.

Joël Sassier remarque la disparition des services publics.

Guy Moyer insiste sur le fait qu'il a voulu anticiper ce qui peut se passer : on est en train de convaincre les maires.

Il faut une autre préconisation avec le maintien de plusieurs pôles comme Vendôme, Montoire et Mondoubleau. On doit y aller progressivement.

Sébastien Barrois demande ce que vont devenir les communes ?

Guy Moyer indique qu'on ne nous a pas dit comment cela fonctionnerait.

Benoît Rousseau répond que ce n'est pas prévu, on est sur un dogme : il y a trop d'élus. Cela coûte trop cher, on change, ce sera plus nébuleux...

Il répète que les électeurs du canton ont fait leur choix. Il y a deux formes de démocratie, la directe et l'indirecte, ce sera des élections indirectes.

Guy Moyer confirme que les gens n'y comprennent plus rien. On a du mal à asseoir l'utilité des communautés de communes, il y a une strate de trop.

Odile Bonhomme reconnaît qu'il aurait fallu supprimer une strate, le canton lors de la création des communautés de communes.

Joël Sassier affirme qu'il n'est pas non plus contre cette réforme mais contre la manière de la mener.

La délibération est adoptée, O Bonhomme votant contre pour M. Fromion et elle-même ainsi que J. Sassier.

17°) - AFFAIRES DIVERSES.

- Pierre Vasseur fait savoir qu'il a reçu la newsletter de la commune qui est bien explicite. Il demande que Frédéric Crosnier en soit félicité. Il est précisé que pour la recevoir il faut s'y inscrire sur le site.

- Romuald Simier évoque une discussion qu'il a eue avec des habitants de Trôo, de Saint-Quentin et des élus : Que peut-on faire pour la boulangerie ?

André Michel relève que tout le matériel a été enlevé.

Solange Hallier le confirme alors que son petit-fils était prêt à reprendre l'activité.

Joël Sassier se demande surtout que font les élus de Trôo.

Guy Moyer indique que le sujet a été évoqué. Le propriétaire exigeait que le pain soit fait sur place, d'où un contentieux avec le locataire. Les élus se sont réunis et ont tenté de retrouver un repreneur.

Benoît Rousseau est étonné que cette démarche arrive au conseil par l'intermédiaire d'un conseiller municipal et pas par le Maire.

Guy Moyer confirme qu'il y a eu au moins quatre réunions. Trôo devrait trouver un endroit plus approprié

Joël Sassier abonde dans ce sens en disant qu'il faut l'implanter ailleurs dans Trôo : un commerce doit prochainement fermer pourquoi pas à cet endroit ?

Sylvie Verrier remarque qu'il ne faudrait pas qu'on puisse nous reprocher notre inaction.

Guy Moyer conclut que s'il était maire de Trôo, il s'en préoccuperait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h10.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 26 avril 2011.

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint au Maire,

Guy MOYER

SUBVENTIONS 2011

	versées 2010	propo 2011		versées 2010	propo 2011
SECURITE - SECOURS			SANTE - SOCIALE - SOLIDARITE		
Amicale des pompiers	2 100,00	1 900,00	Vac'anima	150,00	0,00
Association de sécurité Montoirienne		0,00		150,00	0,00
	2 100,00	1 900,00	ANCIENS COMBATTANTS - PATRIOTIQUE		
SENIORS - RETRAITE ACTIVE			Anciens combattants, prisonniers de guerre		
Club de l'age d'or (réserve)	120,00	120,00	Fédération anciens Forces Françaises en		0,00
Anim'retraite	1 000,00	1 000,00	FNACA	130,00	100,00
UNRPA	1 600,00	1 360,00	Section des médaillés militaires		0,00
	2 720,00	2 480,00	Souvenir français	50,00	50,00
SPORT			UNC et UNCAFN	130,00	100,00
USEP Pasteur	831,00	731,44		310,00	250,00
UGSEL St Julien	827,00	513,10	ANIMATION ET FETES		
Les gars du Loir	1 040,00	1 255,46	Comité du Vieux St Oustrille	500,00	200,00
Assoc. Équestre Pays de Ronsard	1 948,00	2 429,00	Festivités vigneronnes		0,00
Beau Chêne Dojo Kinomichi	100,00	0,00	Le Lavoir du Piquet		0,00
Club de tir sportif montoirien		0,00	UCAIM	2 200,00	
Commerce Dart's		100,00	Commerçants non sédentaires	1 700,00	1 796,00
Cyclos Pays de Ronsard	100,00	0,00	Carnaval et compagnie	900,00	
Groupe yoga mieux vivre		0,00		5 300,00	1 996,00
Gym volontaire	680,00	705,00	CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT ANIMAUX		
Gymnastique avenir	1 343,00	1 451,00	Les amis du Loir		0,00
Judo club Montoirien	1 649,00	1 911,00	Société de chasse		0,00
Les Archers Montoiriens	307,00	653,00	Team Montoire		0,00
Les randonneurs Montoiriens	100,00	100,00		0,00	0,00
Les tontons plumeurs - badminton	260,00	0,00	CITOYENNETE - JUMELAGE		
Montoire kart cross	100,00	100,00	comité de Jumelage	5 000,00	4 500,00
Montoire tennis de table	1 189,00	1 113,00		5 000,00	4 500,00
Pétanque montoirienne		0,00	COMITE ENTREPRISE - ASSOC SALARIES		
Rugby club Montoirien	2 355,00	2 173,00	Amicale du personnel	1 850,00	1 400,00
Stade Montoirien de football	6 022,00	5 277,00	Amicale personnel Remb tickets restau	327,00	Fin année
Tennis club du Montoirien	2 407,00	2 570,00	Mutuelle personnel communal	500,00	3 000,00
Union cycliste Montoirienne	1 774,00	1 763,00	Secrétaires de mairie	100,00	100,00
OMS	1 860,00	1 500,00		2 777,00	4 500,00
	24 892,00	24 345,00	CULTURE - PATRIMOINE		
EDUCATION - JEUNESSE			A l'unisson	900,00	
Assoc. Paroissiale d'éducation populaire	3 400,00	1 200,00	Comité du festival	6 520,00	0,00
APIE	92 000,00	90 000,00	Théâtre le Silo	8 000,00	8 000,00
Familles rurales	3 700,00	3 800,00	Théâtre le Silo subvention complémentaire	3 096,89	
	99 100,00	95 000,00	L'Arentèle	200,00	150,00
LOISIRS			Les amis de Marescot et Chalay		
Chorale Les Laurentides			Montoire accordéon	300,00	300,00
Comité d'initiation aux arts du cirque			Union musicale Montoirienne	1 400,00	1 400,00
Groupe de variétés de Montoire	100,00	50,00		20 416,89	9 850,00
K'DANSE Montoirienne			ECONOMIE - EMPLOI		
La compagnie des enfants unis		0,00	Mission locale	3 142,50	3 442,45
La prise en passant Montoirienne	100,00	50,00		3 142,50	3 442,45
Le Tourbillon		100,00	TOURISME		
Majorettes de Montoire	600,00	525,00	Les amis des Reclusages	3 200,00	0,00
Nédanleflam	100,00	0,00	Office du tourisme	17 000,00	18 000,00
				20 200,00	18 000,00
Société colombophile de Montoire	100,00	50,00	SAISON CULTURELLE		
	1 000,00	775,00	Festival de Jazz		1 700,00
SCOLAIRE - ENSEIGNEMENT			Films anciens		150,00
APE St Julien	150,00	70,00	A l'Unisson	1 934,43	900,00
APE Collège Janequin	300,00	50,00	Carnaval et Compagnie	2 063,30	1 000,00
APE Pasteur	300,00	285,00	Union musicale concert Baglan	2 049,00	
APE Clemenceau	100,00	0,00	SLAM	861,69	
USSEP culturelle Pasteur	900,00	900,00	Comité des fêtes	6 756,75	
Cinécole	50,00	50,00		13 665,17	3 750,00
Aforproba	350,00	490,00	OFFICE MUNICIPALE DES FETES		
Centre formation apprentis 41	490,00	455,00		3 000,00	
CFA 37	35,00	70,00	SUBV EXCEPTIONNELLES - SINISTRES		
CFB 72		35,00		1 500,00	
CFB 37		70,00	RESERVES		
	2 675,00	2 475,00	TOTAL	207 948,56	185 563,45

DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
002 - excédent de fonctionnement reporté	002	Régul affectation des				128 653,30
023 - virement à la section d'investissement	023	résultats		128 653,30		
60636 - vêtements de travail	011		607,00			
61551 - entretien matériel roulant	011		3 000,00			
6281 - cotisations	011		80,00			
74835 - Etat compensation taxes habitation	74	Réaffectation recettes				5 472,00
74834 - Etat compensation taxes foncières	74	supplémentaires				1 229,00
74833 - Etat compensation taxes professionnelles	74					1 080,00
7331 - taxes enlèvement des ordures ménagères	73					18,00
022 - dépenses imprévues	022			644,00		
7311 - contributions directes	73				10 842,00	
TOTAL			3 687,00	129 297,30	10 842,00	136 452,30
			-125 610,30		-125 610,30	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	10	Régul affectation des			128 653,30	
021 - virement de la section de fonctionnement	021	résultats				128 653,30
2111 - prog 119 - terrain gare	21	achat parcelles secteur	20 000,00			
1641 - emprunt en euros	021	gare			20 000,00	
TOTAL			20 000,00	0,00	148 653,30	128 653,30
			20 000,00		20 000,00	